



JANVIER 2026
VOLUME 15, NUMÉRO 11

Le Babillard

JOURNAL MENSUEL DE LA MUNICIPALITÉ
DE ST-CÔME-LINIÈRE

**Pour urgence de fin
de semaine**
(ex: Égout bouchés,
ponceaux arrachés,
grosse fuite d'eau)
418 225-6305

CPA St-Côme présente : Une virée à la plage!

Le 8 mars 2026
à l'aréna de
Saint-Côme-Linière

Billets en
pré-vente
auprès des
patineurs.

Informations :

Vanessa Lachance au : 418-313-5730 ou
cpa-st-come@hotmail.com

Procès-verbal : 17 décembre 2025 et 20 janvier 2026	2-8
Dates réunions conseil municipal; Taxes municipales 2025 et rôle d'évaluation; Horaire bureau municipal; Gala reconnaissance	8
Remerciements	9-10
Comptoir d'aubaines; Club de course; Service d'aide aux logements	10
Bourses d'études Desjardins	11
Vidanges installations septiques	12
Société historique	13-14
Collecte des ordures; Recyclage; Centre de prière de la miséricorde	15
Location salle Optimiste; Hockey libre; Patin libre; Club de marche	16
Pickleball; Viactive; Patin aînés	17
Calendrier des loisirs; Camp de la relâche; Échange de livres	18
Chevaliers de Colomb; Bingo mensuel; FADOQ; Fermières	19
Société Alzheimer	20
Bibliothèque municipale	21-22
Développement économique; Centre de recherche d'emploi; Voyage de terre	23
Lampadaires de rue défectueux; Dépôt d'huiles; Interdit de stationner	24
Taxi collectif; Logement HLM; Popote roulante; CEPS Bce-Etch.; Le Sillon	25
La table de concertation des aînés	26
Aide alimentaire; Répit 2-5 ans; Havre l'Éclaircie	27
Prêt matériel médical; Passeport animal; Encombrants ménagers	28

Avis vente pour taxes impayées

Avis aux personnes qui négligent le paiement de leurs taxes et dont nous devons transférer les dossiers à la M.R.C. de Beauce-Sartigan: La M.R.C. de Beauce-Sartigan a fixé à **500\$ par dossier** les frais de procédure de vente d'immeuble pour non paiement des taxes foncières ou scolaires. **Cette somme s'ajoutera au solde dû si le dossier est transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan.**

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 17 décembre 2025.

(CE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025 EST PUBLIÉ SOUS TOUTE RÉSERVE DE SON ADOPTION PRÉVUE EN PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL.)

ADOPTION BUDGET 2026

25-12-322 Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu majoritairement que le conseil adopte le budget 2026 tel que présenté ci-dessous :

RÉSUMÉ -PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

Revenus

	2026
Taxes	3 409 830 \$
Compensations et tarification	1 387 018 \$
Paielements tenant lieu de taxes	56 844 \$
Services rendus aux organismes municipaux	97 900 \$
Autres revenus	9 000 \$
Autres services rendus	96 140 \$
Revenus loisirs	157 700 \$
Imposition de droits	60 000 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$
Intérêts	13 000 \$
Autres revenus loisirs	5 000 \$
Transferts du gouvernement	918 161 \$
	6 213 593 \$

Dépenses

Administration générale

Conseil	129 786 \$
Application de la loi	10 000 \$
Gestion financière et adm	616 539 \$
Greffé	6 165 \$
Évaluation	74 617 \$
Gestion du personnel	
Autres	72 055 \$
	909 162 \$

Sécurité publique

Police	314 276 \$
Protection incendie	340 051 \$
Sécurité civile	1 530 \$

Premier répondants

	36 240 \$
	692 097 \$

Transport

Voirie municipale	726 223 \$
Enlèvement de la neige	304 577 \$
Éclairage de rues	30 500 \$
Circulation stationnement	5 000 \$
Transport commun	10 840 \$
	1 077 140 \$

Hygiène du milieu

Réseaux de distribution de l'eau	430 705 \$
Traitement des eaux usées	221 654 \$
Boues de fosses septiques	86 000 \$
Matières résiduelles	329 915 \$
	1 068 274 \$

Santé et bien-être social

	8 090 \$
--	-----------------

Aménagement, urbanisme et développement

	166 640 \$
--	-------------------

Loisirs et culture

Activités récréatives	852 072 \$
Bibliothèque	63 985 \$
Patrimoine	23 280 \$
Activités culturelles	17 000 \$
	956 337 \$

Frais de financement - Dette à long terme

	471 760 \$
--	-------------------

Autres frais de financement

	31 000 \$
--	------------------

Total des dépenses

	5 380 500 \$
--	---------------------

Remboursement de la dette à long terme

	486 743 \$
--	-------------------

Activités d'investissements

	346 350 \$
--	-------------------

Excédent (déficit)

	0 \$
--	-------------

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

25-12-323 CONSIDÉRANT que le conseil a préparé le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028;

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du programme triennal des immobilisations tel qu'exigé par la loi et que celui-ci soit envoyé à chaque numéro civique de St-Côme-Linière via le Babillard.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 436-2025 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA PART CONTRIBUTIVE DE LA MUNICIPALITÉ A L'ÉGARD D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX

25-12-326 La conseillère, Mme Bianca Perreault, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 436-2025 concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 437-2025 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL (BASSIN DE RETENTION) DANS LE CADRE D'UN PROLONGEMENT DES SERVICES POUR UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

**DOMICILIAIRE SUR LES LOTS
6 550 647 ET 6 550 648**

25-12-327 Le conseiller, M. Alain Bouchard, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 437-2025 concernant un emprunt pour des travaux d'égout pluvial (bassin de rétention) dans le cadre d'un prolongement des services pour un nouveau développement domiciliaire sur les lots 6 550 647 et 6 550 648.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT NO 433-2025
ÉDICTANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS(ES).**

25-12-328 **ATTENDU QU'**en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus(es);

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus(es) révisé;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière

d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

ATTENDU QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intégrée de la Municipalité incluant ses fonds publics;

ATTENDU QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

ATTENDU QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences

graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

ATTENDU QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

ATTENDU qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR M.
HAROLD LÉTOURNEAU,
APPUYÉ PAR MME KIM
BOULANGER ET RÉSOLU
UNANIMEMENT D'ADOPTER
LE RÈGLEMENT NO 433-
2025 ÉDICTANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS(ES) MUNICIPAUX**

**ADOPTION DE RÈGLEMENT
– RÈGLEMENT NO 434-2025
CONCERNANT UNE AIDE À
LA MISE AUX NORMES DES
FOSSES SEPTIQUES 2026**

25-12-329 Considérant que la municipalité a l'obligation d'appliquer le règlement provincial concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2 R.22) ;

Considérant les pouvoirs conférés au conseil municipal pour l'adoption d'un programme de réhabilitation de l'environnement en vertu de l'article 92 (2e alinéa) de la Loi sur les compétences municipales ;

Considérant qu'un avis de motion et un projet de règlement ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 8 décembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le règlement 434-2025 concernant une aide à la mise aux normes des fosses septiques 2026 soit adopté.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT
– RÈGLEMENT NO 435-2025
DÉCRÉTANT LES TAUX DES
TAXES ET LES TARIFS DE
COMPENSATIONS POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026
ET LES CONDITIONS DE
PERCEPTION.**

25-12-330 **ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière a adopté le budget de l'exercice financier 2026 en date du 17 décembre 2025;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de St-Côme-Linière, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 435-2025 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que le règlement 435-2025 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2026 et les conditions de perception soit adopté.

**MODIFICATION ENTENTE
PROMOTEUR – TRANSPORT
SJINS INC. – LOTS 6 550
647 ET 6 550 648**

25-12-331 **ATTENDU** la possibilité de conclusion d'une entente entre la municipalité et un requérant concernant la réalisation de travaux d'infrastructures municipales et de partage des coûts conformément aux règlements no 233-2011 concernant les ententes

relatives à des travaux municipaux et no 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements no 325-2019 et 337-2019;

ATTENDU la demande faite par Transport SJINS Inc. et les démarches faites avec la municipalité concernant le prolongement d'un développement résidentiel sur les lots 6 550 647 et 6 550 648;

ATTENDU l'entente initiale signée avec Loignon Champ-Carr Inc. conformément à la résolution no 24-10-219;

ATTENDU les modifications faites à cette première entente concernant entre autres :

- Le changement de nom de la compagnie;
- Une mise à jour des plans et devis ainsi que de l'estimation des coûts du projet;
- Le fait que la municipalité sera maître d'oeuvre des travaux dans ce projet;
- La date de début et de fin de travaux.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement

QUE l'on autorise M. Martin Rodrigue, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, à signer l'entente modifiée avec Transport SJINS Inc. concernant la réalisation de travaux d'infrastructures municipales sur les lots 6 550 647 et 6 550 648 et un partage des coûts relatifs à ces travaux conformément aux règlements no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et no 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements no 325-2019 et 337-2019;

QUE la 1re entente signée avec Loignon Champ-Carr Inc., conformément à la

résolution no 24-10-219, soit annulée.

**PROLONGEMENT DÉLAI DE
CONSTRUCTION – LOT 6
574 778**

25-12-332 **ATTENDU** la clause spéciale prévue dans l'acte de vente et exigeant à l'acheteur du lot 6 574 778 à construire, à des fins industrielles ou para-industrielles un bâtiment dans un délai d'un (2) an à compter de la signature de l'acte de vente ;

ATTENDU que ce délai prenait fin le 13 septembre 2025 ;

ATTENDU la demande du propriétaire de prolonger ce délai d'une année supplémentaire portant la date au 13 septembre 2026;

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que le conseil accepte de prolonger d'un an le délai de construction d'un bâtiment industriel sur le lot 6 574 778 portant ainsi la date au 13 septembre 2026.

CEB – ADHÉSION 2026

25-12-333 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on renouvelle notre adhésion au CEB, pour l'année 2026, au coût de 415\$ plus taxes.

**FORMATION POMPIERS –
PROGRAMME POMPIER 1**

25-12-334 **Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2025;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Mme Kim Boulanger, appuyé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauce-Sartigan.

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 20 janvier 2026.

(Ce procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026 est publié sous toute réserve de son adoption prévue en prochaine séance régulière du conseil municipal.)

COMPTES À ACCEPTER

26-01-003 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de décembre 2025 soient acceptés selon les chèques M2500602, C2500603 à C2500648 et L2500504 à L2500538 pour un déboursé total de 431 535.92 \$ incluant les salaires.

**AVIS DE MOTION –
RÈGLEMENT 438-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
429-2025 SUR LES TARIFS
MUNICIPAUX 2026**

26-01-004 Le conseiller, M. Alain Dumas, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 438-2026 modifiant le règlement no 429-2025 sur les tarifs municipaux 2026. Dépôt du projet et dispense de lecture.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT
– RÈGLEMENT NO 431-2025
MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME NO 147-06**

26-01-005 **ATTENDU** que le conseil peut, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier le plan d'urbanisme no 147-06 ;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'y apporter certaines modifications ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Mme Bianca Perreault, conseillère, à la séance du 8 décembre 2025;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 8 décembre 2025 ;

ATTENDU que ledit projet de règlement a été soumis à une période de consultation

suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet a été tenue du 9 décembre 2025 au 20 janvier 2026 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 20 janvier 2026;

ATTENDU que la présente résolution, ainsi que le règlement no 431-2025 modifiant le Plan d'urbanisme no 147-06, seront transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

ATTENDU que le texte complet du règlement no 431-2025 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par**

M. Harold Létourneau

APPUYÉ par M. Alain Bouchard

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil adopte le règlement no 431-2025 modifiant le Plan d'urbanisme no 147-06 afin d'ajouter une nouvelle zone d'affectation « Publique et institutionnelle » ainsi qu'une zone d'affectation « Résidentielle de moyenne à forte densité » au plan d'affectation du sol en périmètre urbain (feuillet 2/2).

**ADOPTION DE RÈGLEMENT
– RÈGLEMENT NO 432-2025
SUR LE TRAITEMENT DE LA
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

26-01-006 **ATTENDU QUE** la Municipalité abroge le règlement 375-2021 fixant la rémunération des élus et est remplacé par celui-ci;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2025;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet le traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM) prévoit certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux et qu'il revient à la municipalité la

responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2025;

ATTENDU QUE conformément à l'article 8 de la LTEM, le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2025 et que des copies ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE conformément aux modalités de l'article 9 de la LTEM, un avis public a été publié ;

ATTENDU QU'à la suite de la présentation et du dépôt du projet de règlement, il n'a pas eu lieu d'apporter des changements au contenu du règlement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24 de la LTEM, la rémunération et l'allocation de dépenses sont versées selon les modalités de paiement déterminées par résolution ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE M. PASCAL POULIN, APPUYÉ PAR MME BIANCA PERREAULT

IL EST RÉSOLU à l'unanimité incluant la voix favorable du maire ;

QUE le conseil adopte le règlement no 432-2025 relatif au traitement des élus ;

QUE les modalités de paiement de la rémunération et l'allocation de dépenses soient payées en 12 versements égaux effectués lors de l'avant-dernière période de paie de chaque mois de l'année ;

QUE la copie du présent règlement est conservée au livre des règlements de la municipalité, et publiée sur son site internet.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 436-2025 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA PART CONTRIBUTIVE DE LA MUNICIPALITÉ À L'ÉGARD D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 1 371 993 \$ ET UN

EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE SUR 20 ANS

26-01-007 **CONSIDÉRANT** que la Municipalité a conclu un protocole d'entente avec Transport SJINS Inc. pour la réalisation de travaux municipaux, dans le cadre d'un nouveau développement résidentiel sur les lots 6 550 647 et 6 550 648. Une copie dudit protocole d'entente est jointe en annexe A au présent règlement;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente prévoit le versement, par la Municipalité, d'une contribution maximale de 1 371 993 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 17 décembre 2025 et qu'un projet de règlement a alors été déposé;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de financer la part contributive de la Municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux, conformément aux Règlements no 233-2011 et 403-2023 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, comportant une dépense de 1 371 993 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN BOUCHARD, SECONDÉ PAR M. HAROLD LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le règlement no 436-2025 concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux, comportant une dépense de 1 371 993 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans soit adopté.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 437-2025 CONCERNANT UN EMPRUNT DE 1 291 909 \$ POUR DES TRAVAUX DE GESTION DES EAUX

PLUVIALES (BASSIN DE RÉTENTION) DANS LE CADRE D'UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

26-01-008 Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de réaliser les travaux de gestion des eaux pluviales (bassin de rétention) dans le cadre d'un nouveau développement domiciliaire;

Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 17 décembre 2025;

En conséquence, Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 437-2025 concernant un emprunt de 1 291 909 \$ pour des travaux de gestion des eaux pluviales (bassin de rétention) dans le cadre d'un nouveau développement domiciliaire.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 430-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 148-06

26-01-009 La directrice générale/greffière-trésorière présente le second projet de règlement no 430-2025 en indique l'objet et sa portée ;

ATTENDU que le conseil peut, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), modifier le Règlement de zonage no 148-06 ;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'y apporter certaines modifications ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. Alain Dumas, conseiller, à la séance du 8 décembre 2025;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 8 décembre 2025 ;

ATTENDU que ledit projet de règlement a été soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet a été tenue du 9 décembre

2025 au 20 janvier 2026 inclusivement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 20 janvier 2026;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le second projet de Règlement no 430-2025 modifiant le Règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte complet du second projet de règlement no 430-2025 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Harold Létourneau

APPUYÉ par M. Alain Bouchard

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil adopte le second projet de règlement no 430-2025 modifiant le Règlement de zonage no 148-06, afin de :

1.Modifier la largeur minimale des cases de stationnement;

2.Modifier l'article 6.6 relatif aux normes d'implantation à l'intérieur d'un parc ou d'une zone industrielle;

3.Ajouter une norme au Chapitre 6 concernant l'orientation de la façade de tout bâtiment;

4.Ajouter le terme « projet intégré » à la section des terminologies et prévoir les dispositions applicables à ce type de projet;

5.Autoriser les appentis attenants à un garage ou à un bâtiment accessoire en cour arrière ou latérale;

6.Autoriser les garages privés et/ou les abris d'autos en cours latérales;

7.Autoriser en zone de villégiature l'implantation de piscines en cour avant, sous certaines conditions;

8.Modifier l'article 4.6.2 relatif aux piscines résidentielles afin de se conformer aux normes provinciales en vigueur;

9.Créer deux (2) nouvelles zones, soit :

- une zone résidentielle (RB-39) destinée à un nouveau développement ;

- une zone publique et institutionnelle (P-65) pour un parc et un bassin de rétention.

DÉROGATION MINEURE —
CHEMIN DES LACS PAQUET —
LOT 6 448 006 (PARTIE) —
MATRICULE 0199-42-0819

Nature et effet

26-01-010 La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un lotissement ayant une façade sur la ligne avant de 9.16 mètres alors que le règlement de lotissement no 149-08, article 3.2.4, exige d'avoir une largeur minimale sur la ligne avant de 50 mètres.

Identification du site concerné

Lot 6 448 006 (partie) cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par M. Alain Bouchard, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 6 448 006 afin d'y autoriser un lotissement ayant une façade sur la ligne avant de 9.16 mètres.

DÉROGATION MINEURE —
1278, 20e AVENUE — LOT 4
916 060 — MATRICULE 0302-49-
6107

Nature et effet

26-01-011 La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 9 logements avec une marge de recul avant à 5 mètres face à la 13e Rue et de 5 mètres également face à la 20e Avenue au lieu de 7.6 mètres tel que prévu au règlement de zonage no 148-06, article 6.3.

Identification du site concerné

Lot 4 916 060 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure sur la 20e Avenue, mais ne recommande pas l'acceptation de celle sur la 13e Rue.

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 4 916 060 afin d'y autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 9 logements avec une marge de recul avant à 5 mètres face à la 20e Avenue seulement.

DÉROGATION MINEURE —
1282, 20e AVENUE — LOT 4
916 076 — MATRICULE 0302-49-
6107

Nature et effet

26-01-012 La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 9 logements avec une marge de recul avant à 5 mètres face à la 13e Rue et de 5 mètres également face à la 20e Avenue au lieu de 7.6 mètres tel que prévu au règlement de zonage no 148-06, article 6.3.

Identification du site concerné

Lot 4 916 076 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure sur la 20e Avenue, mais ne recommande pas l'acceptation de celle sur la 13e Rue.

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 4 916 076 afin d'y autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 9 logements avec une marge de recul avant à 5 mètres face à la 20e Avenue seulement.

DÉROGATION MINEURE —
1491, 8E RANG — LOT 4 891
067 — MATRICULE 0200-27-7707

Nature et effet

26-01-013 La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une ferme laitière avec une distance séparatrice de 86 mètres au lieu de 122.8 mètres à la suite du calcul des unités animales (U.A.) tel que le stipule notre règlement de zonage 148-06, article 6.8.2.

Identification du site concerné

Lot 4 891 067 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 4 891 067 afin d'y autoriser la construction d'une ferme laitière avec une distance séparatrice de 86 mètres au lieu de 122.8 mètres.

**ADOPTION PROGRAMME
DEVELOPPEMENT
COMMERCIAL ET INDUSTRIEL
REVISE 2026**

26-01-014 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Alain Bouchard et résolu unanimement que l'on adopte le programme de développement commercial et industriel de la municipalité de St-Côme-Linière révisé en date du 20 janvier 2026.

**OFFRE DE SERVICES – WSP –
PLAN DE GESTION DES
ACTIFS EN EAU (PGA-EAU).**

26-01-015 Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Kim Bouanger et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par WSP, datée du 8 décembre 2025, au montant de 31 245.50 \$ plus taxes, pour un service d'accompagnement professionnel dans la réalisation du plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) de la municipalité.

**ADMQ – RENOUELEMENT
ADHESION 2026**

26-01-016 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que l'on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale, à renouveler son adhésion à l'ADMQ pour l'année 2026 ainsi que l'assurance responsabilité offerte pour les directeurs municipaux.

Conseil municipal

Martin Rodrigue, maire

Harold Létourneau,
conseiller poste 1

Bianca Perreault,
conseillère poste 2

Pascal Poulin,
conseiller poste 3

Alain Dumas,
conseiller poste 4

Alain Bouchard,
conseiller poste 5

Kim Boulanger,
conseillère poste 6

INFORMATIONS SUR LES TAXES MUNICIPALES 2025

1^{er} versement le 9 mars 2025

2^e versement le 14 mai 2025

3^e versement le 28 juillet 2025

4^e versement le 11 octobre 2025

Pour les nouveaux propriétaires en cours d'année

Il est important de noter que la municipalité de St-Côme-Linière n'émet pas de nouveaux comptes de taxes lorsqu'il y a changement de propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues, à défaut de quoi, vous aurez à payer des intérêts dès l'échéance des dates établies.

**LA MUNICIPALITÉ DE ST-CÔME-LINIÈRE RAPPELLE
QUE SI UN CONTRIBUABLE N'A PAS REÇU
SON COMPTE DE TAXES, OU EN CAS D'INCERTITUDE,
IL EST DE SA RESPONSABILITÉ DE S'ASSURER
QUE SON DOSSIER EST À JOUR
EN COMMUNiquANT AU 418-685-3825.**

BUREAU MUNICIPAL

HEURES

D'OUVERTURE

DU LUNDI AU JEUDI:

8 H - 12 H 00

13 H - 16 H 30

VENDREDI:

8 H - 12 H 00

**Prochaines assemblées
régulières du conseil
municipal 2025**

Lundi 9 février, 19h

Lundi 9 mars, 19h

Prenez note que les
assemblées ont lieu
à la salle Optimiste
au 2^e étage de l'aréna.

Diffusion des séances de conseil

Habituellement disponible 24 heures après la réunion. Un lien direct est sur le site Internet de la municipalité, www.stcomelinier.com Onglet «municipalité». Vous sélectionnez ensuite «conseil municipal».



Reconnaissance - Aide alimentaire

Au nom de toutes les familles dans le besoin de notre village, je tiens à offrir toute ma reconnaissance pour votre soutien financier tout au long de l'année, et plus particulièrement en ce mois de décembre, qui a été très difficile à traverser pour plusieurs.

Dumas Canada, Métal Duquet, Excavation Paul Jacques, Le Cercle des Fermières de Saint-Côme, Saint Côme Open (golf) , la Municipalité, La Fabrique, plusieurs citoyens dans le privé, pour ne nommer que ceux-ci, vous tous avez été notre pilier financier, ce qui nous a permis de mettre un baume sur les fins de mois difficiles, et aussi de remettre un cadeau de Noël fort apprécié de tous.

Le surplus généré par votre générosité servira à combler les manques dans les mois à venir, ce qui facilitera beaucoup notre distribution.

Recevez, bien humblement, un grand merci , et je vous souhaite à tous une bonne année remplie de joie et de sérénité.



Jeannine Roy
Responsable de la distribution alimentaire
à St-Côme-Linière



Remerciements



Le comptoir d'aubaines St-Côme remercie toutes les bénévoles pour le bon fonctionnement du comptoir d'aubaines. Un grand merci pour votre temps, qui est apprécié. Nos dons pour l'année 2025 ont été à Fondation centenaire de église St-Côme, école Kennebec et résidence Marie-Pier.



Les chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme Linière,
suite à la vente des billets des œuvres et de dons anonymes, ont le plaisir
de remettre les dons suivants à Mira, Église et Catéchèse,
Camp de jour pour aide alimentaire, École Kennebec pour les collations.

Tout ceci est grâce à vous tous qui nous encouragez à chaque année
Un gros merci Gervais Morin grand chevalier et tous nos frères chevaliers
qui s'impliquent.

Photo église : Jean Bouchard, Jeannine Roy, Gervais Morin grand chevalier

Photo école : Jean Bouchard, Jules Vachon, Isabelle Poulin directrice d'école

Gervais Morin grand chevalier, Gabriel Giguère

Photo aréna : Jean Bouchard, Jules Vachon, Lucie Gilbert directrice des loisirs

Gervais Morin grand chevalier, Gabriel Giguère



Comptoir d'aubaines

1353, rue Principale

(accessible par la 17e Rue,
porte arrière)

Heures d'ouverture :

Mercredi, jeudi et vendredi
de 12h20 à 15h30

Jeudi soir de 18h à 19h30

Bienvenue à tous!



**Club de course
Saint-Côme**

Horaire des prochaines semaines

Les jeudis à 18:30

Départ du sentier
Près du presbytère

Lumières et bracelet réfléchissant
recommandés

SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (SARL)

C'EST QUOI CE SERVICE?

Le SARL consiste à offrir un soutien à toute
personne de la MRC de Beauce-Sartigan
à la recherche d'un logement.

Il vise à informer, orienter et accompagner
les personnes dans leurs recherches.

CE QU'OFFRE CE SERVICE

Émission de liste à jour de logements disponibles
dans la MRC de Beauce-Sartigan.

Collaboration de référence vers d'autres ressources

NOUS JOINDRE

11400, 1ère avenue suite 108
Saint-Georges (Québec) G5Y 5S4

Tél.: 418-387-0404, poste 1337
Courriel : sarl1@ohsudappalaches.ca

Site Internet :
www.ohsuddesapalaches.ca



Office d'habitation
du Sud des Appalaches

Bourses d'études 2026

À LA RECHERCHE DE
jeunes motivés

Peu importe vos notes, soumettez votre candidature entre le 1^{er} et le 31 mars.

En postulant, vous êtes admissible à plusieurs programmes de bourses, dont celui de **votre caisse qui offre 43 bourses pour un total de 21 500 \$ à des étudiant(e)s de niveau secondaire, professionnel, collégial et universitaire.**

Inscription et règlement au
desjardins.com/bourses



Desjardins

Caisse du Sud de la Beauce

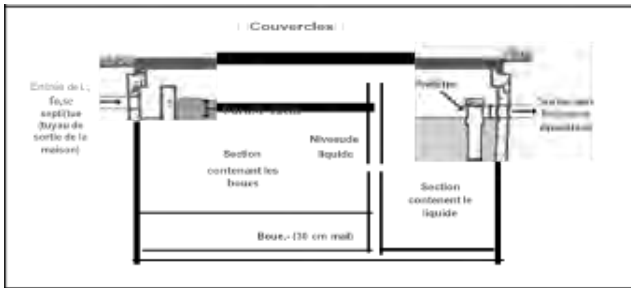
Nouvelle méthode retenue pour la MRC Beauce-Sartigan à compter de janvier 2023 Vidanges des fosses septiques

1. Vidange sélective pour toutes les fosses septiques:

La vidange sélective est une méthode de vidange des fosses septiques qui consiste à retirer les boues, les écumes et le liquide se trouvant entre la couche des écumes et celle des boues, et à retourner dans la fosse septique uniquement le liquide débarrassé des écumes et des boues (liquide clarifié).

Le liquide clarifié qui est retourné dans la fosse septique contribue au réensemencement de la population bactérienne. Celle-ci est très importante, car elle effectue la majorité du traitement des matières organiques contenues dans les eaux usées domestiques.

- Notez que les fosses septiques en période hivernale seront vidangées **complètement**.



Consignes à respecter - Vidanges installations septiques

Tous les points ci-dessous doivent être respectés avant la vidange de votre installation septique. Si le transporteur ne peut pas vidanger votre fosse, des frais vous seront facturés pour déplacement inutile et vous devrez prendre un autre rendez-vous pour une autre visite, 418-226-5300.

1. Votre adresse (numéro civique) doit être bien visible de la rue.
2. Tous les couvercles doivent être dégagés d'au moins 6 pouces au pourtour et sur la profondeur. Creuser le pourtour à l'aide d'une pelle est nécessaire afin de permettre au transporteur de faire basculer les couvercles sans difficulté et sans les briser. (photo 1). Si les couvercles ne sont pas bien dégagés, votre fosse ne sera pas vidangée. (photo 2)
3. Les couvercles en polyéthylène (plastique) doivent être dévissés, mais non enlevés. (photo 3)
4. Installer un drapeau, un cône, un bâton ou autre objet près de votre fosse afin d'indiquer l'emplacement de celle-ci.
5. Retirer tout ce qui peut bloquer l'accès aux couvercles, mobilier, structure, planches de patio, tables, pots de fleurs, blocs de ciment, etc.
6. Dégager l'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion d'une hauteur et d'une largeur de 13 pieds.
7. Dégager le terrain de sorte que le camion puisse être placé à moins de 130 pieds de la fosse.
8. Tenir à l'écart et à une distance sécuritaire les animaux domestiques, tels que les chiens.

Quelques avantages d'une vidange sélective par rapport à une vidange totale des fosses septiques:

- a) Réduire le volume de matières résiduelles (boues, écumes et liquide) acheminé au centre de traitement.
- b) Réduire la consommation d'eau potable. Lors d'une vidange sélective, le liquide clarifié remplace l'eau potable. (Lors d'une vidange totale d'une fosse septique, une bonne pratique consiste à remplir la fosse à un certain niveau avec de l'eau claire afin d'éviter sa déformation ou son déplacement dus aux pressions externes).
- c) Vidanger un plus grand nombre de fosses septiques avec un camion. La réduction des déplacements a pour effet de réduire l'émission de gaz à effet de serre par le camion.

2. Vidange complète pour les fosses de rétention :

Tous les compartiments des fosses de rétention (fosses scellées) doivent toujours être vidangés complètement de son contenu.

**Cédule 2026
14 au 25 septembre 2026**

9. Arrêter votre pompe (système Bionest) avant que la vidange soit effectuée.

10. Les barrières donnant accès à votre fosse doit être obligatoirement ouverte.

11. Il ne doit pas y avoir de lingettes humides dans votre installation septique.



Photo 1
Couvercle
BIEN dégagé

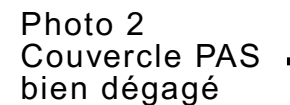


Photo 2
Couvercle PAS
bien dégagé



Photo 3
Couvercles en
polyéthylène
doivent être
dévissés

Centre régional de traitement des boues

Par courriel: fosse@vsjb.ca
(une confirmation vous sera acheminée)

ou 418-226-5300 (du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h).

Les coûts pour la vidange de votre fosse sont facturés par votre municipalité et sont payables à celle-ci.



1551, 19^e Rue
Saint-Côme-Linière
(418) 685-2700
histoire@telus.net

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

Les bureaux de la Société historique, situés au presbytère, sont ouverts pour répondre à vos demandes de renseignements, de photos, de livres, de documents ou autres

Heures d'ouverture:

Lundi et mercredi 13h à 16h

1^{er} dimanche du mois 13h à 16h

Sur demande: (418) 215-3365

Merci de nous soutenir dans notre mission de protéger et de diffuser notre histoire locale en vous procurant votre carte de membre (10\$).

Nous sommes aussi à la recherche de bénévoles prêts à s'impliquer dans les différents projets



Carnaval d'hiver au début des années 1950

De gauche à droite : Marius Bélanger, Yvette Morissette, Patricia Bélanger, Claudette Bélanger, Fernando Dumas, Juliette Quirion, Curé Joseph Denis, ?, Claudette Doyon, Monique Dumas, vicaire Cyrille Poulin, David Nadeau et plusieurs spectateurs.

*Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière,
fonds Veilleux-Fortin, 209-4*



1926-2026

Le mercredi 4 août 1926, un terrible incendie détruisit de nombreuses maisons et dépendances à partir du pont jusqu'à l'église, plus quatre autres maisons un peu plus haut. C'est la désolation, mais avec détermination, les sinistrés se sont relevés et ont reconstruit leur demeure avant l'hiver.

La Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière veut commémorer ce triste événement ainsi que le courage et la résilience de nos ancêtres.

Vous êtes intéressés à vous joindre à nous, vous avez des idées d'activités pour préparer un événement rappelant cette tragédie et la ténacité de ces gens de notre municipalité.

Une rencontre d'informations aura lieu le **3 février 2026**
à 19h00 au 1551 19e Rue
Saint-Côme-Linière
(presbytère)

Communiquez avec nous :
Courriel : histoire@telus.net
Téléphones : 418-685-2700
(Laissez un message)

418-215-3365

Bureau : 1551 19e Rue
(presbytère)

Lundi et mercredi
13h00 à 16h00,

1^{er} dimanche du mois
13h00 à 16h00



LES CALENDRIERS DES ORDURES ET DU RECYCLAGE SONT ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ, ONGLET SERVICES.

COLLECTE DES ORDURES

En février, la collecte se fera aux jours suivants:

Mardi 3 (Est)

Jeudi 5 (Ouest)

Mardi 17 (Est)

Jeudi 19 (Ouest)



RECYCLAGE

En février, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

Jeudi 12 février

Jeudi 26 février



Centre de Prière de la Miséricorde

ACTIVITÉS MENSUELLES FÉVRIER 2026

1526, 19^e rue, Saint-Côme-Linière (Qc) G0M 1J0

Soirées de louange :

-Tous les mercredis de février: 18h30, Centre de prière de la Miséricorde

-Tous les lundis de février : 18h30, Montmartre Canadien, 1679 ch St-Louis,Qc, G1S 1G5

-Mercredi 4 février : 19h00, 5746 boul. Frontenac E, Thetford Mines, G6H 4H7

Sessions à venir:

Retraite pour couple : Vivre avec l'autre ou vivre pour l'autre!

Date : 6 au 8 février 2026, du vendredi 19h30 jusqu'au dimanche 12h.

Coût: 375\$ / couple **Conférencière :** Hélène Brassard

Tout est recréé par l'Amour de Dieu : Libération des conséquences d'abus sexuels

19 au 22 février 2026, Du jeudi 19h30 jusqu'au dimanche 12h. **Coût:** 325\$.

Session Josué : 27 février au 1er mars 2026

Avec **Luc Labrecque de l'École St-André**

Du vendredi 19h30 jusqu'au dimanche 12h.

Coût: 185\$ (145\$ sans hébergement)

Pour information et inscription **Tél. : 418-685-3181**

Adresse courriel : centremisericorde@hotmail.com

Inscription en ligne : www.centremisericorde.org



Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook de l'aréna (Aréna Saint-Côme-Linière) pour les dernières nouvelles et les activités à venir.

Aréna St-Côme-Linière

Pour informations supplémentaires,
veuillez contacter le service des loisirs.
Tél.: (418) 685-3825 poste 304
courriel : loisirs@stcomeliniere.com



**LOCATION
SALLE
OPTIMISTE**
POUR VOS:
BAPTÊMES, SHOWERS,
PARTYS DE BUREAU,
FÊTES FAMILIALES, ETC.
PLUSIEURS
DISPONIBILITÉS

CONTACTEZ LE SERVICE
DES LOISIRS
418 685-3825 POSTE 304



Club de marche de Saint-Côme-Linière

AR 17

Tous les mardis

8 h 45

! Départ de l'aréna
1517, 19^e Rue
Saint-Côme-Linière



ENFANT (12 ANS ET MOINS) 3\$
13+ADULTE 6\$
FAMILLE 12\$

HOCKEY LIBRE

EQUIPEMENTS COMPLETS
OBLIGATOIRES CACHE-COU INCLUS

VENDREDI

13 ANS ET MOINS

15H30 À 16H50

NOUVEAUTÉ : GRATUIT POUR LES
GARDIENS DE BUT

14 ANS ET +/ADULTE

17H00 À 18H20



PATINAGE LIBRE

0-5 ANS = GRATUIT
6 - 12 ANS = 2\$
13 ET PLUS = 3\$
FAMILLE = 6\$



JEUDI
19H00 À 19H50
DIMANCHE
11H00 À 11H50

ARÉNA 1517 19^E RUE A SAINT-CÔME-LINIÈRE



**PICKLEBALL
D'INTERIEUR
GRATUIT**

La municipalité et l'urls vous offre
gratuitement le prêt d'équipement.

 Tous les lundis de 18h30 à
19h30 dès le 22 septembre
2025

Inscription obligatoire
418 685-3825 poste 304 

 Gymnase de
l'école Kennebec

 **URLS**
Chaudière-Appalaches

**VIACTIVE
DE JOUR
À SAINT-CÔME**




**LIEU:
SALLE
OPTIMISTE
À L'ARÉNA
GRATUIT
ANIMATRICE:
ODILE LESSARD**

LES MARDIS
★ **10H00 À 11H00** ★

INSCRIVEZ-VOUS À
ANNE ROY 418-228-0007



**Patin Libre
AINÉS
GRATUIT**



**Les Lundis
15h à 16h**

**VIACTIVE
DE SOIR
À SAINT-CÔME**




**Lieu : salle
de l'Aréna
GRATUIT
animatrice
Nathalie Vigneault**

LES MERCREDIS
★ **18H00 À 19H00** ★

INSCRIVEZ-VOUS À
NATHALIE VIGNEAULT 418-685-2476

CAMP DE LA RELÂCHE

SAINT-CÔME-LINIÈRE
2 AU 5 MARS 2026



LUNDI AU JEUDI
7 h 30 à 17 h
Place limitées

- BRICOLAGE
- ACTIVITÉS EXTÉRIEURES
- JEUX ET FILM
- CUISINE
- DIVERS

20\$
PAR JOUR

Informations
☎ 418 685-3825 poste 304

Inscription via Qidigo à partir du 2 février à 18h

📍 Salle Optimiste de l'Aréna

ÉCHANGE GRATUIT DE LIVRES 2-16 ANS

APPORTEZ VOS LIVRES QUE VOUS NE LISEZ PLUS ET VENEZ LES ÉCHANGER
(Maximum 5 échanges par personne)

MERCREDI 11 FÉVRIER 2026
16H00 À 19H00
Aréna Saint-Côme
Salle Optimiste

ACTIVITÉS-LOISIRS Février 2026

Dimanche	Lundi	Mardi	Mardi	Vendredi	Samedi	Notes
1 Bingo pour tous 18 ans+ salle Optimiste 13h Match local Hockey Sportif 5-8 ans gr-2 12h00 5-8 ans gr-1 12h30 9-11 15h00	2 Patin Libre aînés 15h	3 Club de marche 8h45 Vie active 10h	4	5 Danse Country 18h30 Patin Libre 19h	6 Hockey Libre 13 ans -15h30 Hockey Libre 14 ans -16h	Peut être sujet à changement. Veuillez consulter la page Facebook Loisirs Saint-Côme-Linière. 
8 Patin Libre 11h Match local Hockey Sportif 5-8 ans gr-1 12h00 5-8 ans gr-2 12h30 9-11 13h30	9 Patin Libre aînés 15h	10 Club de marche 8h45 Vie active 10h	11 soirée échange de livre 16h-19h	12 Danse Country 18h30 Patin Libre 19h	13 Hockey Libre 13 ans -15h30 Hockey Libre 14 ans -16h	
15 Patin Libre 11h Match local Hockey Sportif 5-8 ans gr-1 13h30 5-8 ans gr-2 13h30 9-11 15h00	16 Patin Libre aînés 15h	17 Club de marche 8h45 Vie active 10h	18	19 Danse Country 18h30 Patin Libre 19h	20 Hockey Libre 13 ans -15h30 Hockey Libre 14 ans -16h	
22 Patin Libre 11h Match local Hockey Sportif 5-8 ans gr-1 13h30 5-8 ans gr-2 13h30 9-11 15h00	23 Patin Libre aînés 15h	24 Club de marche 8h45 Vie active 10h	25 Bingo aînés 13h30	26 Danse Country 18h30 Patin Libre 19h	27 Hockey Libre 13 ans -15h30 Hockey Libre 14 ans -16h	
					28	



**Chevaliers de Colomb
du conseil 6698**

**Réunion régulière
le 2^e mardi du mois
10 février 2026, 19h00
à la sacristie**

**CONFÉRENCE
SURETÉ DU QUÉBEC
RÉSERVÉ AU MEMBRES
FADOQ**

**Jeudi 5 février
à 13 h**

**Inscription :
Marie-Louis Lachance
418-313-3373**

Depuis 1933... 90 ans!

**Cercle des fermières
On se revoit en mars.
Merci!**

**Toutes les membres du
conseil des fermières**

BINGO



CHAQUE 1ER DIMANCHE DU MOIS

SALLE OPTIMISTE 13 H

1517, 19E RUE, ST-CÔME-LINIÈRE

500\$ EN PRIX

COÛT D'ENTRÉE: 15\$

18 ANS ET PLUS

BIENVENUE À TOUS!

La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ?

Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 600,000 membres au Québec, dont plus de 300 à Saint-Côme-Linière. Elle prône une qualité de vie pour tous les aînés. Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressés ou avez des questions, communiquez avec :

Marie-Louis : 418-685-3654

Cell.: 418-313-3373

ou Francine : 418-226-9940

Cell.: 418-313-4134

ACTIVITÉS FÉVRIER FADOQ



1 février	Bingo mensuel
3 février	Bingo
10 février	Cartes et jeux de société
17 février	Bingo St-Valentin
24 février	Cartes et jeux de société

**APPRENDRE
À AIDER
SANS S'OUBLIER**



Société Alzheimer

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Formation pour proche aidant d'une personne ayant un trouble neurocognitif dont la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée.

Formation "Apprendre à aider sans s'oublier"

La formation "Apprendre à aider sans s'oublier" est conçue pour accompagner les proches aidants à travers les différentes étapes de leur parcours, elle leur offre un soutien précieux et des outils concrets pour mieux comprendre et s'adapter à leur rôle. Ce programme est différent des groupes d'information et de soutien. Cette formation bénéficie d'une aide financière de l'APPUI pour les proches aidants.

Nouveau groupe de formation

Module 1 : Proche aidance et la période suivant le diagnostic

- 1^{ère} rencontre : 16 février de 13h30 à 15h30
 - Mieux comprendre les troubles neurocognitifs majeurs
- 2^e rencontre : 23 février de 13h30 à 15h30
 - Le diagnostic et l'évolution de la maladie
- 3^e rencontre : 09 mars de 13h30 à 15h30
 - Le deuil blanc et votre rôle de proche aidant
- 4^e rencontre : 23 mars de 13h30 à 15h30
 - L'approche centrée sur la personne et la communication
 - Connaître les ressources et envisager l'avenir

Lieu : St-Côme

GRATUIT

De plus, il y aura d'autres modules de la formation, pour le moment, nous offrirons, l'adaptation à domicile, la transition vers un milieu d'hébergement. La formation est disponible pour tout le territoire de Chaudière-Appalaches.



**Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez Pascale Dallaire
au 1-888-387-1230 poste 113.**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



La bibliothèque est située au sous-sol du presbytère, au 1551, 19^e Rue à St-Côme-Linière. N'hésitez pas à communiquer avec nous au (418) 685-3825 poste 205 pour toutes questions et restez à l'affût pour des mises à jour supplémentaires, via notre page Facebook

Chute à livres

- Retour des livres et périodiques uniquement
- La chute à livres doit être utilisée seulement en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque.
- Veuillez mettre les livres dans un sac de plastique avant de les déposer dans la chute.
- Assurez-vous que les documents sont bien descendus et que le panneau est refermé correctement.
- Aucun don de livres ne doit être déposé dans la chute.
- Il est de votre responsabilité d'utiliser ce service adéquatement

Nouveautés
«best-sellers»
à la bibliothèque
municipale
Location à 2.50\$ /
2 semaines
Seule la collection
«best-sellers» est
payante.

*Tous les autres livres et
magazines sont gratuits.*

Infolettre

Abonnez-vous à notre infolettre pour recevoir par courriel les actualités de votre bibliothèque. Au programme : les toutes dernières nouveautés au catalogue, les changements d'horaire, les concours et plus encore.

Scannez le code QR pour vous abonner dès aujourd'hui. Vous pouvez aussi visiter le www.reseaubibliocnca.qc.ca, vous rendre à la page de votre bibliothèque et cliquer sur le bouton rouge Infolettre.



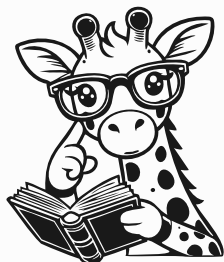
FÉVRIER 2026

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						FERMÉE 1
8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 2	8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00 3	8H30 - 12H00 18H30 - 20H00 4	FERMÉE 5	18H30 - 20H00 6	FERMÉE 7	FERMÉE 8
8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 9	8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00 10	8H30 - 12H00 18H30 - 20H00 11	FERMÉE 12	FERMÉE 13	10H00 - 12H00 14	FERMÉE 15
8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 16	8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00 17	8H30 - 12H00 18H30 - 20H00 18	FERMÉE 19	18H30 - 20H00 20	FERMÉE 21	FERMÉE 22
8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 23	8H30 - 12H00 13H00 - 16H30 18H30 - 20H00 24	8H30 - 12H00 18H30 - 20H00 25	FERMÉE 26	FERMÉE 27	10H00 - 12H00 28	FERMÉE

Nouveautés adultes



Nouveautés jeunesse



Politique de prêt

Il n'y a plus de frais de retard sur les livres, mais ils doivent tout de même être remis à temps. En cas de retard, un suivi sera fait par mail et par téléphone. Au bout de 2 mois de retard, une facture sera envoyée incluant : le prix du livre + taxes + frais de préparation. Des retards trop fréquents pourraient entraîner l'annulation de la carte de l'abonné.

Merci de votre compréhension.

Chute à livres

La chute à livres ne doit servir qu'aux retours pour les livres de la bibliothèque, ce n'est pas un endroit pour déposer les livres en don. Pour les dons, veuillez vous présenter sur les heures d'ouvertures de la bibliothèque.

Merci de votre collaboration.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard.
L'invitation est lancée à tous les promoteurs... Communiquez au 418-685-3825
pour vos publications futures.

Projet de jumelés et maisons neufs à
vendre à Saint-Côme-Linière dans la
13e rue et 16e rue.
Développement 9e et 10e rue à venir !

Construction Linière, fait maintenant
des constructions neuves aux allures
chics et contemporaines.
L'entrepreneur propose un rapport
qualité/prix sans égal !
Situé dans le cœur du village, vous
aurez accès à l'école primaire, l'aréna
et plusieurs autres services de choix
et installations sportives.

13e rue

Phase 1 – Terminée

Phase 2 – 2025

Phase 3 – 2025



Nouveau développement résidentiel

Les Boisés Dulac

(secteur route Rodrigue et
rang St-Joseph)

Très beaux terrains... À voir!

Infos: M. Gilles Dulac

1-819-568-8815

gillesdulac@hotmail.com

M. Jean-François Dulac

1-819-246-9779

jfrancdulac@videotron.ca



Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre
demande de permis à l'avance afin
d'obtenir les autorisations à temps
pour la date prévue de vos travaux.
Il est possible de faire votre
demande de permis en ligne via
notre site internet (onglet
service/demande de permis
construction). Si vous avez besoin
d'informations rapides, des annexes
d'informations sont disponibles en
haut de la page. Si vous ne voulez
pas procéder en ligne, veuillez
composer le 418-685-3825 ou
encore transmettre votre demande
par courriel à
st-come@stcomelinriere.com.

Merci de votre collaboration!

AVIS AUX PROMOTEURS
Lot de terrains à vendre 17e rue
Pour information: Municipalité
St-Côme-Linière
418-685-3825
poste 202

DELAI RAPIDE
SERVICES SANS FRAIS
CONSEILS PERSONNALISÉS
TECHNIQUES EFFICACES

CRE
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI
BEAUCE-ETCHEMINS INC.
pour votre retour en emploi

Bag'Age l'emploi

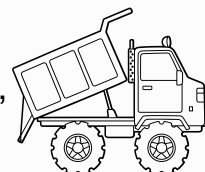
Québec 83 63 63 63
SAINT-GEORGES 418 227-5445
SAINT-MARIE 418 386-4445
f crebe.qc.ca

Voyages de terre

Si vous êtes intéressés à recevoir de
la terre lors de travaux municipaux,

veuillez appeler le
(418) 685-3825 poste 401,

ou envoyez un courriel:
travauxpublics@stcomelinriere.com



Avez-vous visité notre site internet? www.stcomelinier.com
Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour
les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le
rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du
recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres...
Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.
Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?
Municipalité St-Côme-Linière

Lampadaires de rue défectueux?

Merci de nous en aviser: www.stcomelinier.com,
onglet «services» Défectuosité lampadaires de rue.

Lorsque vous nous avisez d'une lumière de rue défectueuse,
veuillez nous donner l'adresse de la propriété la plus proche
de cette lumière. Cela évitera toute confusion et fera gagner
du temps au technicien.

Merci de votre collaboration !



Dépôt d'huiles diverses



Il faut dorénavant vous rendre à la Régie intermunicipale du
Comté de Beauce-Sud pour y déposer vos huiles et autres
résidus. **Le service demeure sans frais.** Nous rappelons aux
gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer
des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes
sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur...)

695, rang Saint-Joseph
Saint-Côme-Linière (Québec) G0M 1J0
info@ricbs.qc.ca
418 685-2230

ATTENTION



Le ramassage des excréments de chien
est **obligatoire dans le sentier.**

Des sacs et des poubelles sont fournis -
veuillez les utiliser.

Merci de contribuer à la propreté
et à la sécurité des lieux.

**Interdiction
de stationner dans les rues**



**À partir du 15 novembre,
de 23 h à 8 h**



RÉSERVATION 418-227-2626

Vous avez également la possibilité d'utiliser nos circuits fixes 7 jours/semaine vers St-Georges (3 départs et 3 retours par jours).

Vous avez besoin de transport pour vos déplacements :
(horaire selon vos besoins)

- de soins de santé
- de services sociaux
- de services d'éducation ou de formation postsecondaire
- des démarches d'insertion à l'emploi

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12h00 (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

✓ L'horaire du **centre d'appel** est du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

✓ L'horaire du **taxi collectif** est du dimanche au samedi de 7 h à 21 h

Le taxi collectif dessert les 16 municipalités de la MRC Beauce-Sartigan.

*** Les demandes de transports à l'intérieur de la ville de St-Georges seront redirigés vers le Taxibus.

Logements disponibles au HLM:

Adresse : 1375, 5e Avenue,
Saint-Côme-Linière
1 chambre

Pour toutes questions:
418-228-0239.

Les formulaires de demande
de logement sont disponibles
au bureau municipal.

Service de popote roulante

2 jours/semaine, Saint-Côme

Clientèle:

- Personnes âgées
- Personnes qui récupèrent à la suite d'une maladie ou d'une hospitalisation
- Proches aidants

Informations:

418 228-0007

www.benevolatbeauce.com



Centre d'Écoute

du CEPS Beauce-Etchemins



Téléphone: 418-228-3106

Courriel: cepsaa@jp4b.net

Le Sillon

Organisme de soutien
aux proches d'une personne vivant
avec un trouble de santé mentale

Nos services

Interventions
individuelles et familiales
Groupes d'entraide
Groupes psycho-éducatif
Volet jeunesse

Pour aider,
sans s'épuiser



lesillon.com
418 227-6464





LA
TABLE DE
CONCERTATION
DES AÎNÉS
DE BEAUCE

VOUS PRÉSENTE



Appalaches • Beauce • Etchemins

ACEF - Appalaches Beauce Etchemins

L'ACEF – Appalaches Beauce Etchemins est un organisme à but non lucratif qui accompagne les citoyens à travers trois mandats distincts, soit :

1. La consultation budgétaire
 - a. Solutions à l'endettement ;
 - b. Quête d'autonomie financière, d'équilibre budgétaire
 - c. Entente avec Hydro-Québec ;
 - d. Fonds d'entraide ;
 - e. Programme d'épargne incitative
2. La défense collective et individuelle des droits
 - a. Locataires ;
 - b. Assistés sociaux ;
 - c. Consommateurs
3. La présentation d'ateliers d'éducation populaire auprès des adultes
 - a. Défense des droits ;
 - b. Budget

Nos services sont offerts de manière confidentielle et en toute neutralité. Retrouvez facilement l'un de nos points de service dans votre MRC : Appalaches, Beauce-Centre, Nouvelle-Beauce, Beauce-Sartigan et Etchemins.

Au sein de l'ACEF-ABE, vous serez toujours accueillis avec bienveillance, quel que soit vos enjeux. Notre mission première est de contribuer à votre épanouissement par la revendication de vos droits et la saine gestion de votre budget.

Nous joindre

Tél. : 418 338-4755

Info@acef-abe.org

Vous voulez en apprendre plus sur les organismes dans la région, n'hésitez pas à consulter le site lastationcommunautaire.org

L'aide alimentaire pour la MRC de Beauce-Sartigan (Difficultés financières, perte d'emploi, maladie, etc.)



La Maison de la Famille Beauce-Etchemins

418-228-0097

aidealimentaire5@gmail.com

Partenaires du développement social

VENEZ VOUS AMUSER AVEC NOUS!

RÉPIT ST-CÔME LINIÈRE

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION
418-228-9192

**8:30-11H
MERCREDI ET JEUDI
AM**

**2-5 ANS
1\$ SEULEMENT**

**LES INSCRIPTIONS PAR
TÉLÉPHONE LES LUNDIS À
8:30 AU
418-228-9192**

Ce n'est pas parce que c'est la
Saint-Valentin
que tu dois...

Rien n'efface un comportement violent, ni des cadeaux, ni des fleurs, pas même des excuses.

- ♥ lui pardonner ses gestes et ses paroles blessantes ;
- ♥ avoir une relation sexuelle avec lui ;
- ♥ t'habiller sexy pour lui ;
- ♥ le laisser t'imposer les plans de votre soirée ;
- ♥ lui accorder 100% de ton attention ;
- ♥ faire semblant d'être heureuse si tu ne l'es pas.

Services gratuits et confidentiels !
24 h sur 24
7 jours par semaine
418 227-1025



Havre
l'Éclaircie



Les Chevaliers de Colomb...

Au service de sa communauté

Prêt de matériel médical

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 106 : Canne, béquille, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10 \$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations : M. Gervais Morin, 418 685-3149

En cas d'absence de M. Morin, vous pouvez contacter M. Gabriel Giguère au 418 685-3278

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



Municipalité St-Côme-Linière
1362 rue Principale St-Côme-Linière (Qc)
G0M 1J0 Téléphone: 418-685-3825
Télécopieur: 418-685-2566
st-come@stcomelinieri.com

www.stcomelinieri.com

**Dépôt légal à la
Bibliothèque Nationale**

MAIRE

Cellulaire

418-222-3472



**ENCOMBRANTS
MÉNAGERS**



(418) 685-2230



**Réservation
418-227-2626**

Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

**811
Info-social
24 h / 7 jours**

Rapide, confidentiel et sans frais!

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec



418 774-4444

info@passeportanimal.com

www.passeportanimal.com

**ME MARIE-EVE
POULIN**
NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8^e Rue Saint-Côme-Linière
Beauce (Québec) G0M 1J0

Courriel : mepoulin@notarius.net
Site Web : www.mepoulin.ca

T. 418 685-3333 • Cell. 418 226-6284



Tout pour vous satisfaire
418 685-2280

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
- PORTES ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.